

ES EMBALLAGES & LES PAPIERS SE TRIENT (POUBELLE JAUNE)



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Tous les papiers



Emballages en papier et carton, brigues alimentaires

LES NOUVEAUX

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Pots, boites, barquettes, sachets, films, tubes...

EMBALLAGES EN MÉTAL



Capsules, sachets, boites, tubes, opercules...

Les bons gestes du tri

Bien les vider, inutile de les laver, les déposer en vrac et sans sac

JE NE METS PAS



gravats



tuyaux PVC



textiles





couches



déchets verts

CONTENEUR À VERRE



Bouteilles en verre*



Bocaux, pots, flacons en verre*

*sans bouchon, couvercle ou capsule



Je ne mets pas

Les ampoules, néons La vaisselle, faïence, porcelaine Les vitres et miroirs*

*à jeter en déchetterie ou dans la poubelle d'ordures ménagères

POUBELLE NOIRE



Tissus

sanitaires



Ordures ménagères



Vaisselle en verre, porcelaine



Couches usagées

Objets en plastique non emballage



JE PEUX AUSSI

Composter mes déchets alimentaires Cela allège ma poubelle et me permet de faire un geste pour l'environnement en produisant un engrais naturel.

Une campagne de vente de composteurs sera lancée en 2023

UNE QUESTION? CONTACTEZ-NOUS AU 03 21 33 39 86







PÔLE TECHNIQUE ET DÉCHETS INTERCOMMUNAL

11 ROUTE DU ROSSIGNOL - LONGFOSSÉ - 03 21 33 39 86



LISTE DES PRODUITS DES PARTICULIERS ACCEPTÉS ET **VALORISÉS À LA DÉCHETTERIE**

Bois Mobilier Ferraille Encombrants

Plâtre Végétaux

Carton/papier

Gravats Tubes néons

congélateur, aspirateur, micro-

Ampoules basses consommations Déchets d'équipement électrique et électronique (lave-linge,

ondes, téléphone portable...) Pneus de voiture sans jante

Verre

Plastique et PVC Huile de vidange et friture

Vêtements Piles, batteries

Filtres à huile Produits dangereux (acides, bases, comburants, solvants, phytosanitaires),

Produits pâteux (peinture, graisse...).

LISTE DES PRODUITS NON ACCEPTÉS

Bouteilles de gaz, objets pyrotechniques, et feux d'artifice (à rendre aux fournisseurs)

Les déchets des professionnels Médicaments (à déposer en pharmacie)

Ordures ménagères (à déposer

le jour de la collecte de votre

commune) Pneus avec jante et pneus agricoles

Terre

Souche d'arbre

() The first of the court of the second of the	Superior of the Control of the Contr		
DU 2 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	MATIN	APRÈS-MIDI	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	
Mardi	9h - 12h	14h - 18h	
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h	
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	
Dimanche	9h - 12h	Fermée	
LA DÉCUETTEDE EST ESDAÉS LES JOURS FÉRIÉS			

La déchetterie est réservée aux particuliers habitant de la CCDS. Le nombre de passages est limité à 35 par an et par véhicule. L'inscription est limitée à 2 véhicules par foyer. Les véhicules professionnels, les tracteurs et les poids lourds sont interdits (une déchetterie professionnelle est à leur disposition).

AMIANTE

Pour des raisons techniques et de sécurité, la collecte des tôles amiante ciment qui s'effectuait le 4ème mercredi de chaque mois à la déchetterie est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre compréhension.

Toute récupération est strictement interdite dans l'enceinte de la déchetterie (site sous vidéosurveillance).

Comment s'inscrire?
> Par internet via le formulaire à remplir directement en ligne sur www.cc-desvressamer.fr/formulaire-dechetterie/.
> Directement au Pôle technique et déchets

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS			
Lundi 6 mars	Longfossé - Wierre au Bois		
Mardi 7 mars	Menneville - Selles		
Mercredi 8 mars	Crémarest		
Jeudi 9 mars	Courset - Doudeauville		
Vendredi 10 mars	Lottinghen - St Martin Choquel		
Lundi 13 mars	Halinghen - Lacres - Tingry		
Mardi 14 mars	Alincthun - Bellebrune Henneveux		
Mercredi 15 mars	Quesques		
Jeudi 16 mars	Longueville - Bournonville Brunembert		
Vendredi 17 mars	Vieil moutier - Senlecques		
Lundi 20 mars	Belle et Houllefort - Nabringhen		
Mardi 21 mars	Wirwignes - Questrecques		
Mercredi 22 mars	Colembert - Le wast		
Jeudi 23 mars	Desvres - secteur 1		
Vendredi 24 mars	Desvres - secteur 2		
Lundi 27 mars	Carly - Verlincthun		
Mardi 28 mars	Samer - secteur 1		
Mercredi 29 mars	Samer - secteur 2		
Ne sont pas collectés : les carcasses automobiles,			

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

Ne sont pas collectés : les carcasses automobiles, l'amiante, les déchets de démolition, les pneumatiques, les objets tranchants, les résidus liquides, les déchets liés à l'activité professionnelle. Collecte à partir de 5h le matin.